



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\* \* \* \*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 084-218400877-20231114-DL\_819-DE

S<sup>2</sup>LOW

N° 819/2023

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 26
- Votants : 33

Pour : 33  
Contre : 00  
Abstention : 00

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Acte publié le :

20 NOV. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le huit novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

### Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Joëlle EICKMAYER, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Aline LANDRIN, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, Mme Fabienne HALOUI, M. Patrick SAVIGNAN, M. Christian GASTOU, M. Bernard VATON, M. Jean-Pierre PASERO.

### Absents représentés

Mme Muriel BOUDIER représenté par Mme Marcelle ARSAC  
Mme Catherine GASPA représenté par Mme Valérie ANDRES  
Mme Joëlle CHALANDON représenté par M. Jean-Michel BOUDIER  
M. Cédric ARCHIER représenté par M. Nicolas ARNOUX  
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Jonathan ARGENSON  
Mme Carole NORMANI représenté par M. Bernard VATON  
M. Ronan PROTO représenté par M. Christian GASTOU

### Absentes

Mme Marie-France LORHO  
Mme Michèle MARGAIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 819/2023

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

MARCHE 138-15 RESTAURATION DES PAREMENTS DU THEATRE ANTIQUE - MISE EN SECURITE. LOT N° 1 – ECHAFAUDAGE, MACONNERIE - AVENANT N° 5 (TC 7)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-1 et L2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique et ses articles L2194-1 et R2194-2 concernant la modification du marché pour travaux supplémentaires devenus nécessaires ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux ;

Vu la délibération N° 359/2015 du conseil municipal en date du 26 juin 2015 autorisant le Maire à lancer et signer les pièces du marché 138-15 « Restauration des parements et mise en sécurité générale du Théâtre Antique », décomposé comme suit : lot 1 - Echafaudage Maçonnerie, lot 2 - Couverture et lot 3 - Métallerie ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 30 novembre 2015 attribuant le marché pour le lot 1 à l'entreprise MARIANI SAS pour un montant total de 4 535 964,28 € comprenant une tranche ferme et 7 tranches conditionnelles ;

Vu la délibération n° 486/2023 du conseil municipal en date du 12 juin 2023 approuvant pour la tranche conditionnelle 6 l'avenant n° 4 en plus-value avec l'entreprise MARIANI SAS, lot 1, portant le montant total du marché à 4 854 611,16 € HT ;

Considérant le démarrage des travaux de la tranche conditionnelle n° 7 fixé au 17 août 2023 par ordre de service d'un montant initial de 794 153,92 € HT,

Considérant que les zones adjacentes aux Basilicae Est et Ouest traitées dans le cadre de cette tranche n'ont pas été prises en compte dans le diagnostic et doivent aujourd'hui faire l'objet de travaux de restauration et mise en sécurité. Ces zones sont appelées « Parascaenia et escaliers Ouest et Est ». Elles seront restaurées sur le même protocole que les parements des Basiliques ;

Considérant que des modifications du marché de base doivent également être prises en compte : les bungalows de la boutique qui ne sont pas remis et la modification de l'emplacement de la base-vie. Des moins-values et nouveaux prix sont appliqués avec des modifications des clôtures de chantier ainsi que le démontage et l'évacuation en centre de tri de l'ancienne boutique ;

Considérant que le montant de ces travaux représente une plus-value de 285 547,67 € HT et porte le montant de la tranche considérée à 1 079 701,59 € HT, représentant une augmentation de 13.32 % du montant total du lot 1, qui s'élève alors à 5 140 158.83 € HT ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter des travaux prévus et de conclure un avenant pour la TC 7 du lot 1, afin d'intégrer ces modifications au marché initial ;

Considérant l'avis favorable émis par les membres de la CAO réunie en date du 17 octobre 2023 ;

**A l'unanimité,**

## DECIDE

**Article 1 :** d'approuver la modification de marché n° 5 au marché 138-15 « Restauration des parements du Théâtre antique et mise en sécurité », Lot n°1 Echafaudage, Maçonnerie, relative aux travaux supplémentaires de la tranche conditionnelle n° 7 de restauration des Parascaenia et escaliers Est et Ouest, d'un montant total de 285 547,67 € HT.

**Article 2 :** d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif au présent avenant

Le Secrétaire de séance  
**Jonathan ARGENSON**



Le Maire  
**Yann BOMPARD**

